



Édito

Daniel CHEVALIER

Président de l'Établissement public territorial du bassin de la Sarthe

L'eau protégée et préservée pour des territoires résilients

En août 2015, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a procédé à la simplification et à la clarification des compétences des collectivités locales. Elle a notamment supprimé la clause générale de compétence des régions et des départements qui sont ainsi devenus des collectivités spécialisées. Par ailleurs, les intercommunalités se sont vues attribuer la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, effective depuis 2018.

C'est dans ce contexte de réforme territoriale profonde, qu'il a fallu construire avec les territoires, un outil à leur service mettant l'eau, notre bien commun, au cœur des réflexions dans un contexte d'adaptation aux effets du dérèglement climatique. Le Syndicat du Bassin de la Sarthe, reconnu par l'État en 2024, établissement public territorial de bassin, a ainsi inscrit son action autour de 4 axes stratégiques : le **partage** d'une vision commune, l'**expertise** par l'acquisition de connaissances structurantes pour l'action publique, la **proximité** afin d'accompagner, conseiller les collectivités et les acteurs locaux et la **synergie** des actions permettant de légitimer son objet et ses missions. Après plus de 8 ans d'existence et profitant de la fin de la mandature 2020-2026, il m'a semblé pertinent de présenter de façon synthétique et illustrée, un bilan de l'action de l'EPTB Sarthe au service des territoires et mettant l'eau au cœur de ses travaux.

Je veux ici remercier très sincèrement l'ensemble des élus qui ont accompagné et soutenu l'action de l'EPTB Sarthe, qu'ils aient siégé ou non au sein du conseil syndical. Leur hauteur de vue et leur sens de l'intérêt général ont permis de faire connaître et d'asseoir la légitimité de l'établissement.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE

1 Place Saint Léonard • 72130 Saint Léonard des Bois
Tél. 07 43 36 12 64 • contact@bassin-sarthe.org

EPTB Sarthe - 04/2026

Pour accomplir ses missions, l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe bénéficie du soutien financier de l'État, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région des Pays de la Loire, du Département de la Sarthe et du Département de la Mayenne.

2018 - 2025

Engagés collectivement pour l'eau et les territoires



Bilan de l'action de l'Établissement public territorial du bassin de la Sarthe

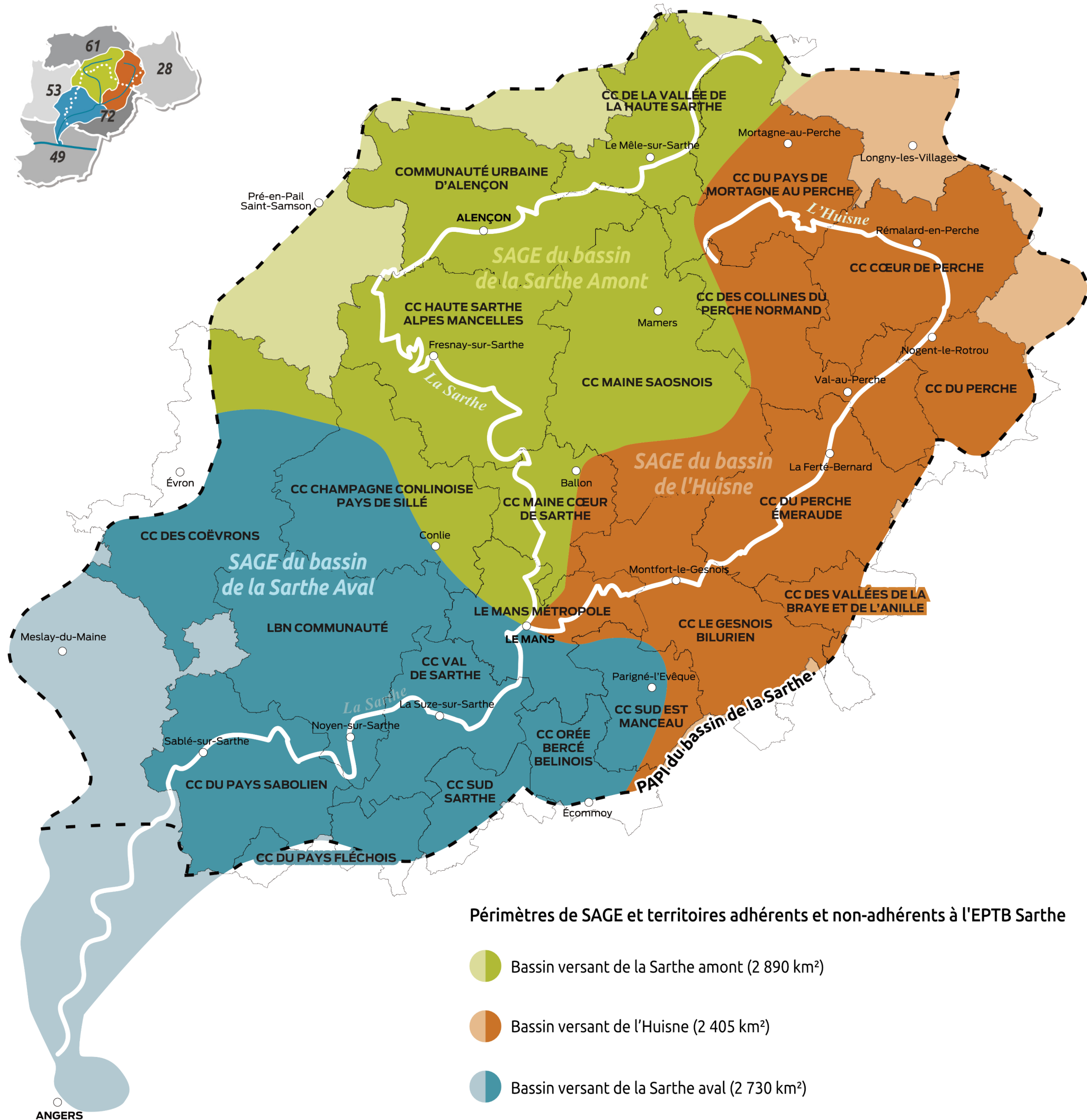
EPTB
Sarthe
cette eau qui nous lie
Établissement Public Territorial de Bassin

Les 22 collectivités membres de l'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE :

Communauté urbaine Le Mans Métropole • Communauté urbaine d'Alençon • Communauté de communes du Val de Sarthe • Communauté de communes Le Gesnois Bilurien • Communauté de communes du Pays Sabolien • Communauté de communes Maine Saosnois • Communauté de communes du Perche Émeraude • Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles • Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe • Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé • LBN Communauté • Communauté de communes du Sud-Est Manceau • Communauté de communes du Perche • Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois • Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche • Communauté de communes des Collines du Perche Normand • Communauté de communes Cœur du Perche • Communauté de communes des Coëvrons • Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe • Communauté de communes du Pays Fléchois • Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille • Communauté de communes Sud Sarthe

Le bassin versant de la Sarthe

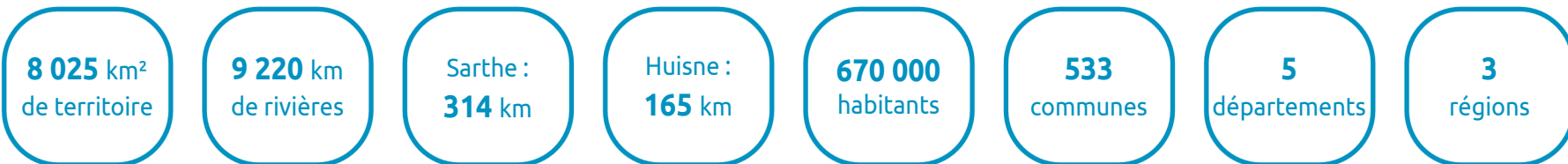
Territoire de compétence de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe



Périmètres de SAGE et territoires adhérents et non-adhérents à l'EPTB Sarthe

- Bassin versant de la Sarthe amont (2 890 km²)
- Bassin versant de l'Huisne (2 405 km²)
- Bassin versant de la Sarthe aval (2 730 km²)

Le bassin versant de la Sarthe, c'est :



Les moyens et les ressources

22 intercommunalités membres de l'EPTB Sarthe

1 conseil syndical
de 42 élus

800 000 €
de budget annuel

5 ingénieurs, 1 technicien
1 adjoint administratif

7 emplois permanents

5 titulaires
2 contractuels

Des compétences variés et complémentaires

Hydrologie / Géologie / Agronomie / Génie de l'eau
Géographie / Géomatique / Communication

Des outils de mesures et d'amélioration de la connaissance

Drône / Courantomètre / Règle à jaugeur / Modélisation

2018
2025

- De 14 à 22 collectivités adhérentes
- De 5 à 7 emplois permanents
- Une contribution annuelle des membres passée de 35 000 € à 55 000 €

Face aux défis climatiques, l'EPTB Sarthe transforme les enjeux en solutions durables



Des constats & des enjeux



* Année de référence : 1970

D'ici 2050* :

- + 2.2 °C de température moyenne annuelle.
- de 25 % du débit moyen des rivières.
- de 30 % du niveau des nappes souterraines.

- des phénomènes de ruissellement.
- Intensité des pluies : +15% à l'horizon 2100*.
- Des extrêmes plus sévères.

- de volumes d'eau disponibles.
- de la ressource en eau.
- Dégradation de la qualité des eaux brutes due à la concentration de polluants.
- Production d'eau potable + coûteuse.
- Des usages économiques dépendants de l'eau qui entrent en concurrence.
- Des milieux aquatiques déséquilibrés.

- de la vitesse de propagation des pics de crue de la Sarthe et l'Huisne.
- L'ensemble du bassin versant est concerné par le risque inondation.
- de 80 % du coût des dommages liés aux inondations.

La résilience n'est pas qu'un concept !

Agir de façon cohérente

Améliorer et vulgariser la connaissance scientifique

Concierter et décider pour se partager l'eau

Mettre à disposition des données pour aider les décisions

Réduire les vulnérabilités des territoires

Définir des scénarios et planifier l'adaptation

Promouvoir les actions préventives fondées sur la nature

Vie de l'établissement



Pour l'eau, les milieux aquatiques et la prévention des inondations



c'est aussi :

35 séances du conseil syndical et de son bureau • **239** délibérations prises • **3** Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) portés et animés • **88** avis rendus par les commissions locales de l'eau • **1** Projet de territoire pour la gestion de l'eau porté et animé • **1** démarche de PAPI portée et animée • **12** contrats permettant la mise en œuvre opérationnelle des SAGE, coordonnés • **6** "Journées de l'eau" organisées pour les élus du comité syndical et les membres des commissions locales de l'eau • **6** journées du réseau technique "Aménagement et gestion des milieux aquatiques" pour les techniciens chargés de la gestion des rivières • **7** numéros de MES'SAGES, le bulletin d'information de l'EPTB Sarthe • **40** millions d'euros mobilisés sur le territoire pour l'eau, les milieux aquatiques et la prévention des inondations • **117** actions de conseil et d'accompagnement auprès des collectivités du bassin versant • **150** réunions de concertation organisées dans le cadre des 3 SAGE et du PAPI • **80** interventions pour des retours d'expérience, à l'échelle locale, nationale et internationale.

